



## Restructuration du domaine de l'asile

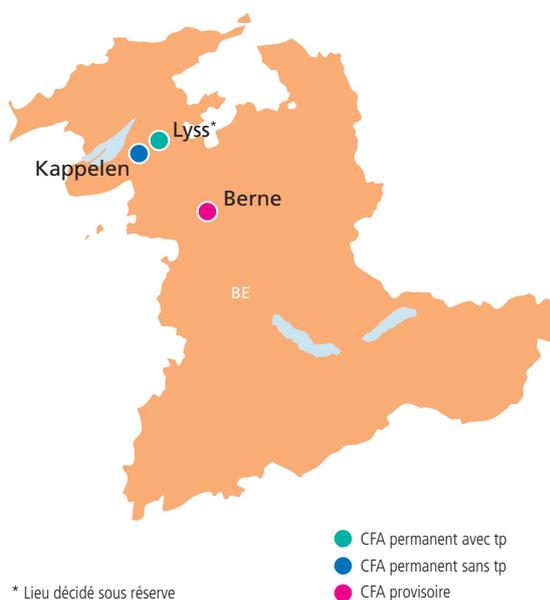
# Canton de Berne

Publié par

—  
CDAS  
CCDJP  
SEM

### Région d'asile du canton: Berne

Selon le « modèle à 6 régions », les cantons de Berne et de Zurich constituent chacun une région en tant que telle. Deux CFA permanents sont prévus dans la région de Berne.



### Berne (BE)

Le SEM gère un CFA avec tâches procédurales, d'une capacité de 350 places d'hébergement, dans les locaux de l'ancien hôpital Ziegler à Berne. Le bâtiment n'est mis à la disposition de la

Confédération que pour une affectation provisoire jusqu'à fin 2025, vraisemblablement. Jusqu'à présent, la Confédération envisageait d'exploiter la place d'armes de Lyss comme site de remplacement à long terme pour le CFA avec tâches procédurales. Cependant, pour le moment, la Confédération, le canton et la ville de Berne examinent ensemble d'autres sites, le but étant de continuer à exploiter un CFA avec tâches procédurales en ville de Berne.

### Kappelen (BE)

Pour ce qui est du CFA sans tâches procédurales, la Confédération a repris les bâtiments de l'ancien centre de transit cantonal de Kappelen, qui dispose actuellement de 160 places d'hébergement. Il sera réaménagé de sorte que, à partir du milieu de 2021, la Confédération y disposera de 270 places.

### Profil du canton

Le canton de Berne, en tant que région à part entière, héberge un CFA avec tâches procédurales et un CFA sans tâches procédurales. Raison pour laquelle le canton de Berne se verra attribuer un nombre plus restreint de requérantes et requérants d'asile faisant l'objet d'une procédure étendue, comme le montrent les résultats de la simulation du modèle de compensation présentés ci-après.

### Modèle de compensation: simulation prospective

Le graphique ci-après offre un aperçu détaillé des résultats de la simulation en ce qui concerne les effets de redistribution du modèle de compensation dans le canton de Berne. Ces résultats reposant sur diverses estimations, la situation effective est susceptible d'en différer.

### ATTENTION à ce qui suit pour l'interprétation des résultats de la simulation:

Il s'agit de résultats théoriques d'une simulation. Ces résultats se fondent sur des hypothèses. Il ne s'agit ni de valeurs destinées à la planification, ni de promesses de financement de la Confédération aux cantons.

**En février 2020, des hypothèses de base ont été vérifiées et en partie modifiées compte tenu des valeurs empiriques dont disposait le SEM.** La simulation s'appuie sur trois scénarios distincts: le dépôt de 15 000, de 17 000 ou de 23 000 demandes d'asile par an. Elle repose sur l'hypothèse que 40 % des demandes d'asile traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile le seront selon la procédure Dublin, 32 % en procédure accélérée et 28 % en procédure étendue, et que le taux de protection global s'élèvera à 52,1 %. En outre, on

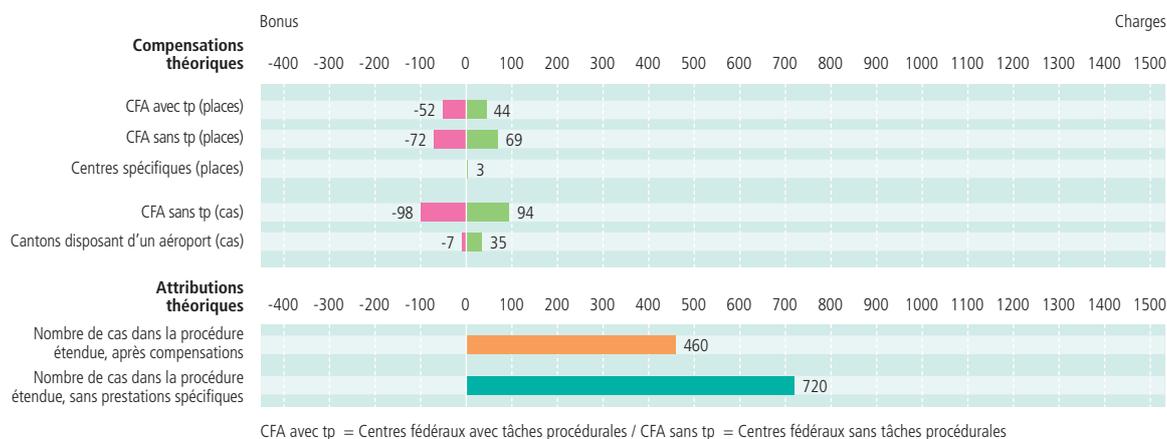
a supposé que l'on enregistrera durant l'année 700 demandes multiples et 3000 demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents. Or, dans la simulation, ces demandes multiples et demandes d'inclusion, comptabilisées comme des demandes d'asile, sont déduites du nombre total de demandes d'asile annuelles dans chacun des scénarios.<sup>1</sup>

**Ces modifications se traduisent par des différences significatives dans les résultats de la simulation.** Il faut par ailleurs souligner qu'au vu de la volatilité générale qui caractérise le domaine de l'asile, et du fait que l'on ne connaît pas encore les emplacements définitifs de tous les centres fédéraux pour requérants d'asile, de nouveaux changements sont loin d'être exclus.

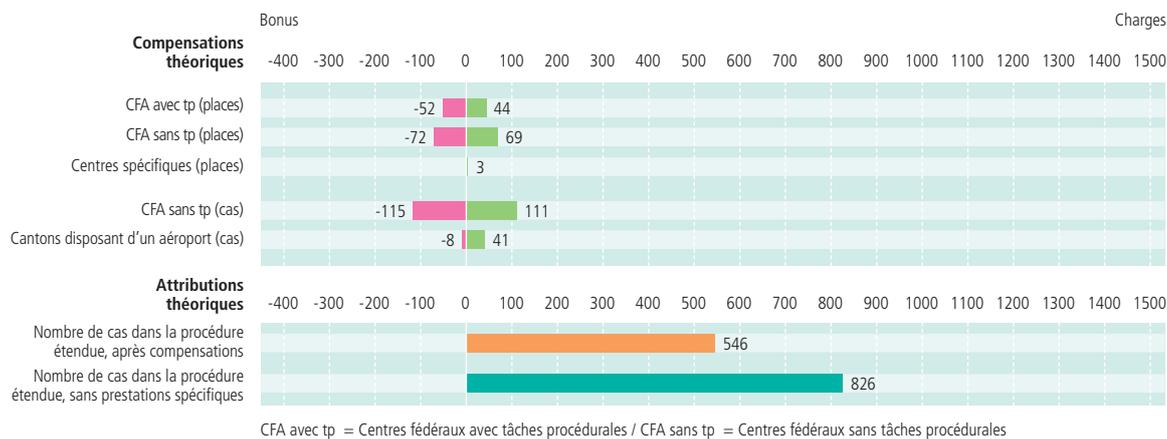
<sup>1</sup> Pour des explications plus détaillées sur tous les changements intervenus, se référer à l'annexe « Aide à l'interprétation de la simulation du modèle de compensation ».

## Effets de redistribution du modèle de compensation dans le canton de Berne (simulation)<sup>2</sup>

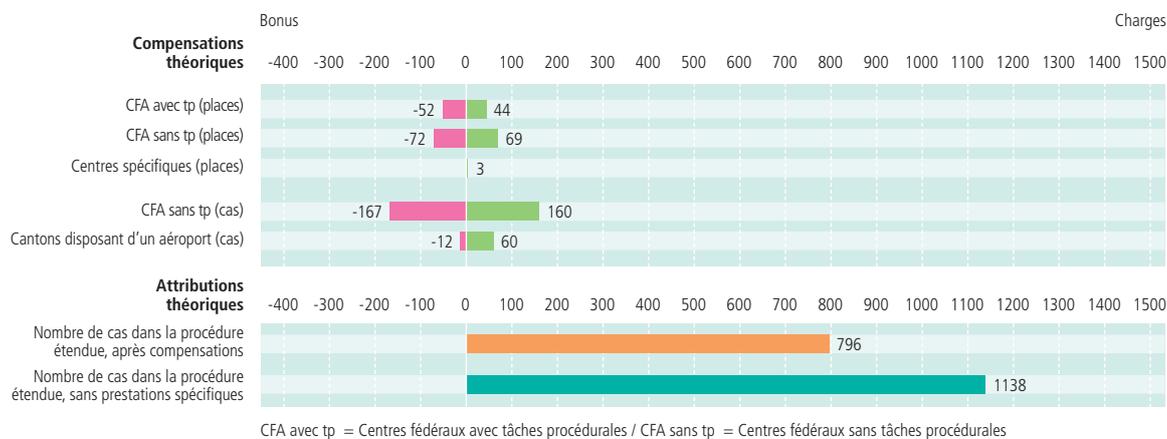
Nombre de demandes d'asile: 15'000



Nombre de demandes d'asile: 17'000



Nombre de demandes d'asile: 23'000



<sup>2</sup> Dans l'éventualité où un canton abritant un centre n'accomplirait pas les prestations dévolues à son site, ou à un ou plusieurs cas spécifiques, la cession des prestations en question aux autres cantons abritant un centre entraînerait non seulement, pour le canton n'accomplissant pas lesdites prestations, la disparition des allègements s'y rapportant, mais également une augmentation correspondante des charges qui y sont liées. C'est pourquoi l'écart entre le nombre théorique des cas « relevant de la procédure étendue sans prestations particulières » attribués et celui des « cas en procédure étendue après compensations » attribués sera supérieur à la totalité des allègements théoriques.

## Résultats du modèle de compensation dans le canton de Berne (simulation)

Scénario pour la Suisse			
Nombre de demandes d'asile par an <sup>3</sup>	15'000	17'000	23'000
Population résidente permanente			
Quote-part au niveau national	12.1%	12.1%	12.1%
Capacités des CFA			
CFA avec tâches procédurales (capacités)	260	260	260
CFA sans tâches procédurales (capacités)	360	360	360
Centres spécifiques (capacités)	0	0	0
Procédures étendues			
Nombre annuel de personnes	460	546	796
Nombre moyen de personnes par canton (capacités requises) <sup>4</sup>	197	233	340
Quote-part au niveau national	12.5%	12.6%	12.6%
Bénéficiaires de l'aide d'urgence			
Nombre annuel de bénéficiaires de l'aide d'urgence :			
relevant de procédures Dublin	41	48	69
relevant de procédures accélérées	78	92	133
relevant de procédures étendues	73	86	126
Nombre annuel	192	226	329
Nombre moyen de personnes par canton (capacités requises) <sup>4</sup>	71	84	123
Quote-part au niveau national	12.2%	12.3%	12.3%
Renvois sous contrainte			
Nombre annuel de renvois sous contrainte :			
relevant de procédures Dublin	237	279	405
relevant de procédures accélérées	47	59	81
relevant de procédures étendues	22	26	38
Nombre annuel	307	361	524
Quote-part au niveau national	12.0%	12.0%	12.0%
Réfugiés à intégrer ou admis provisoirement			
Nombre annuel :			
relevant de procédures accélérées	272	320	464
relevant de procédures étendues	350	415	605
Nombre annuel	622	734	1'069
Quote-part au niveau national	12.3%	12.4%	12.4%
Demandes d'asile (facteur du forfait spécial pour frais administratifs)			
Nombre de demandes d'asile	1'367	1'609	2'335
Montant total du forfait spécial pour frais administratifs			
CHF	752'015	885'115	1'284'415
Décisions négatives et non entrée en matière (NEM) (facteur du forfait d'aide d'urgence)			
Nombre de NEM Dublin	406	478	694
Nombre de décisions négatives et de NEM relatives à la procédure accélérée	237	278	404
Nombre de décisions négatives et de NEM relatives à la procédure étendue	111	131	191
Nombre total de décisions négatives et de NEM	753	888	1'289
Montant total des forfaits d'aide d'urgence			
CHF	1'302'466	1'538'143	2'238'189

<sup>3</sup> Y sont compris 3'000 demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents et 700 demandes multiples. Pour le calcul de la simulation qui suit, ces 3'700 demandes sont toutefois déduites du nombre total de demandes d'asile annuelles dans chacun des scénarios.

<sup>4</sup> En ce qui concerne la procédure étendue et l'aide d'urgence, le tableau mentionne, en termes absolus ainsi qu'en moyenne, le nombre annuel de cas (ou de personnes concernées). Les valeurs moyennes sont calculées sur la base de la durée des procédures. Utilisées pour calculer le nombre de cas, en moyenne annuelle, dans le domaine de la procédure étendue, ces estimations de durée sont identiques à celles prises en considération dans le modèle de compensation du GTRA. Pour le calcul des moyennes annuelles relatives au nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence, ce sont les durées de la procédure d'octroi de l'aide d'urgence définies dans la version révisée de l'OA 2. Le nombre de cas en moyenne annuelle sert de valeur de référence pour l'évaluation des capacités d'hébergement nécessaires. Aucun effectif résiduel de bénéficiaires de l'aide d'urgence de longue durée issus de l'ancien système n'a été pris en considération.

### Indemnités fédérales: forfait d'aide d'urgence et forfait spécial pour frais administratifs

Le tableau « Résultats des modèles de compensation » donne un aperçu détaillé de la simulation des montants totaux concernant les forfaits d'aide d'urgence et les forfaits pour frais administratifs. Les forfaits versés en relation avec des demandes multiples et des demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents n'y figurent pas plus que les autres indemnités forfaitaires allouées par la Confédération. De plus, comme les résultats présentés sur le tableau reposent sur des hypothèses, ils sont susceptibles de s'écarter de la situation effective.

#### Le forfait spécial pour frais administratifs est calculé comme suit

---

Montant total des forfaits spéciaux pour frais administratifs = nombre de demandes d'asile x 550 CHF

Le nombre de demandes d'asile par canton est calculé selon la clé de répartition (art. 21 OA 1).

#### Le forfait d'aide d'urgence est calculé comme suit

---

Montant total des forfaits d'aide d'urgence =  
décisions NEM Dublin x 400 CHF  
+ décisions d'asile négatives / NEM  
procédure accélérée x 2013 CHF  
+ décisions d'asile négatives / NEM  
procédure étendue x 6006 CHF

Le montant total est calculé sur la base de l'estimation prospective du nombre de décisions d'asile négatives et de NEM. Ce nombre résulte d'une simulation prospective effectuée sur la base de nombres comprenant des décimales.